

# ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF CENTRE SOCIAL ESCAL

## CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 11 février 2025

### Délibération n°2025/02/02

Date de la convocation	4 février 2025
Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	21
Nombre de membres présents	15
Nombre de membres avec voix délibérative présents	14
Nombre de membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés	5
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	2
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	1

#### Membres avec voix délibérative présents :

##### Collège des élus :

Mme Laïla ACHKAR, Mme Frédérique CONDET, M. Frédéric COURRENT, Mme Florence LIMONES, Mme Margit LORBLANCHET, M. Rémi NICOLAS, M. Eric PEREDES, Mme Audrey RANC et M. Georges VIERNE

##### Collège des familles et associations :

Mme Caroline ALLARY, Mme Chantal BOURNETON, Mme Christine DEMAY, M. Antoine GIL et Mme Monique SAEZ

#### Membres sans voix délibérative présents :

##### Collège des personnes publiques qualifiées :

M. Benoît CHERMANNE représenté par M. Sylvain CHANABE (CAF du Gard)

#### Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :

##### Collège des élus :

M. Denis CANTIER (pouvoir à Mme CONDET)

Mme Patricia POUBLANC (pouvoir à M. NICOLAS jusqu'à son arrivée)

##### Collège des familles et associations :

Mme Marlène JAFFIOL (pouvoir à Mme DEMAY)

Mme Céline ROSZCZKA (pouvoir à Mme BOURNETON)

Mme Stéphanie ROY (pouvoir à M. GIL)

#### Membres avec voix délibérative absents et non représentés :

##### Collège des familles et associations :

M. Alain BLASCO

##### Collège des personnes publiques qualifiées :

Mme Valérie GUARDIOLA (Conseil départemental du Gard)

Membres sans voix délibérative absents et non représentés :

Collège des personnes publiques qualifiées :

Cédric PLUVINAGE et Delphine BOSLAK (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale)

Secrétaire de séance : M. Frédéric COURRENT

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,

---

# Demande de Subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du GARD, de la Mutuelle Sociale Agricole, du Conseil Départemental du GARD et du Ministère de l'Éducation Nationale.

## PROJET JEUNES 2025

Rapporteur : Caroline ALLARY

---

### 1. Aspects juridiques

VU les STATUTS de l'EPA *Centre Social ESCAL*, et notamment son article 03,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'appel à projet 2025 intitulé « Projet Jeunes 2025 », paru le 22 février 2025, qui vise à encourager et financer des actions innovantes en faveur de la jeunesse, en mettant l'accent sur l'engagement, l'émancipation et la co-construction de projets répondant aux besoins spécifiques des jeunes,

CONSIDERANT le Projet Social de l'EPA Centre Social ESCAL voté le 06 septembre 2024,

CONSIDERANT le Projet Éducatif de l'EPA Centre Social ESCAL voté le 16 novembre 2024,

### 2. Éléments de contexte

La Caisse d'Allocations Familiales du Gard, le Conseil Départemental du Gard, la Mutualité Sociale Agricole du Languedoc ainsi que l'Éducation Nationale lancent conjointement un appel à projets destiné à soutenir vos initiatives sur le territoire sur l'année 2025.

Ce dispositif a pour vocation d'encourager et de soutenir **des initiatives portées par les jeunes**, en mettant en avant des projets, des actions et des démarches qui répondent à des besoins spécifiques de cette tranche d'âge, et plus particulièrement des adolescents.

L'objectif est de favoriser leur engagement citoyen, leur créativité et leur autonomie dans la mise en place de projets concrets, en lien avec des thématiques variées comme la culture, le sport, l'environnement, la solidarité ou encore les nouvelles technologies.

Pour pouvoir déposer une demande, plusieurs critères doivent être respectés. Tout d'abord, les participants doivent être domiciliés dans le département du Gard et être âgés de 11 à 26 ans révolus.

Les projets peuvent être portés à titre individuel ou collectif, avec un groupe pouvant aller de 2 à 15 jeunes.

Par ailleurs, si les jeunes restent les principaux acteurs de leur projet, ils peuvent bénéficier d'un accompagnement par une structure telle que l'EPA « Centre Social ESCAL ».

Notons enfin, l'expérience et l'engagement du Centre Social ESCAL dans l'accompagnement de projets portés par et pour la jeunesse, notamment :

- en 2023, un projet autour de l'écriture et de la communication, mené en partenariat avec un autre Centre Social du Var ainsi que le festival « GARRO FESTIVAL » porté par la jeunesse du territoire ;
- en 2024, un projet solidaire en faveur des enfants diabétiques, et en lien avec le CHU de Nîmes et l'association « Les Diabuddies ».

### 3. Incidence financière

Cette action débutera en janvier 2025 et se clôturera en décembre 2025

Les charges et produits seront inscrites au budget général 2025.

### 4. Décisions

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : approuve la mise en œuvre de ce projet ;

Article 2 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier et notamment les dossiers de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard, Mutuelle Sociale Agricole, du Conseil Départemental du Gard et du Ministère de l'Education Nationale.



Rémi NICOLAS

Président de l'EPA  
Centre Social ESCAL

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.*

*Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - 30941 Nîmes Cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*



Rémi NICOLAS  
Président de l'EPA  
Centre Social ESCAL